

CODE VESTIMENTAIRE

- L'ÉLÈVE SE PRÉSENTE À L'ÉCOLE DANS UNE TENUE QUI RESPECTE LES PARAMÈTRES DU CODE VESTIMENTAIRE.
- DÈS SON ENTRÉE À L'ÉCOLE, L'ÉLÈVE VA PORTER SES VÊTEMENTS D'EXTÉRIEUR AINSI QUE SON COUVRE-CHEF DANS SON CASIER.

Polo avec logo règlementaire

- Seuls les chandails règlementaires sont permis dans l'école.

Pantalon

- Doit être porté à la taille;
- Doit être propre et décent.

Les jeans et les pantalons avec trous sont **interdits**.

Les zones en noir sur le pictogramme de cet encadré définissent les parties du corps qui doivent être couvertes.



- ✓ Un vêtement n'est pas convenable s'il est trop moulant, trop grand, trop petit, qu'il est suggestif et/ou inapproprié dans un milieu scolaire.
- ✓ Le port d'objets valorisant la violence ou ce qui est interdit dans la société, est également interdit à l'école.
- ✓ Le personnel se réserve le droit d'exiger un changement immédiat. Au besoin, la direction retournera à la maison, un élève qui refuse de se conformer.

Il est possible de se procurer les vêtements de la collection auprès de Vêtements Flip Design en visitant la boutique virtuelle au www.flipdesign.ca. Le code d'accès de notre école est : **eso14ter**.

Vous pouvez aussi commander par téléphone au 1-866-474-8112.